

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le
ID : 090-219000320-20211216-56_2021-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE

L'an deux mille vingt-et-un le six décembre, à dix neuf heures, le conseil municipal, convoqué le vingt-neuf novembre deux mille vingt-et-un, en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Emmanuel FORMET, Maire, à la Maison pour Tous de Danjoutin.

### Présents

M. Emmanuel FORMET, Maire  
Mmes Christine BRAND, Martine PAULUZZI, Inès VERNEREY, Adjointes au Maire  
MM. Serge GARDOT, Pierre GOBERT, Adjointes au Maire  
Mmes Nelly LABOUREY, Claire LUCIANI, Elisabeth SAUGIER, conseillères municipales déléguées  
MM. Ghislain BARON, Johann BOULANGER, Pierre CARDOT, Olivier GENTUSA, Florent HOWALD, conseillers municipaux délégués  
MM. Gilles CHAFFAUT, Michel CROS, Emmanuel DESSAINT, Alain FOUSSERET, M. Taoufik OTKY, Karim OUCHELLI, conseillers municipaux

### Excusés

Mme Ayse ALKAN, excusée, donne procuration à Mme Martine PAULUZZI  
Mme Monique CANTELE, excusée, donne procuration à Mme Claire LUCIANI  
M. Fabian CARLIN, excusé, donne procuration à M. Johann BOULANGER  
Mme Martine CUROT, excusée, donne procuration à M. Ghislain BARON  
Mme Anne-Marie FADY, excusée, donne procuration à Mme Christine BRAND  
Mme Céline VAUDOUX, excusée, donne procuration à M. Michel CROS  
M. Ludovic DIETRICH

### Secrétaire de séance

M. Florent HOWALD

Nombre de conseillers	27
Nombre de présents	20
Nombre d'absents excusés	07
Nombre de votants	26

## Délibération n° 56 / 06-12-21

--- Objet ---

### Appel des villes en faveur du traité des Nations Unies sur l'interdiction des armes nucléaires – Autorisation de signer

ICAN France est le relais national de la Campagne Internationale pour Abolir les Armes Nucléaires (ICAN). Cette campagne est une coalition d'organisations non gouvernementales présente dans plus d'une centaine de pays. L'organisation a reçu le 10 décembre 2017 le prix Nobel de la paix pour avoir attiré à nouveau l'attention des États sur les conséquences humanitaires catastrophiques qu'entraîneraient l'utilisation intentionnelle ou accidentelle d'armes nucléaires et pour son soutien à l'élaboration du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN).

Le TIAN a été adopté le 7 juillet 2017 à l'Assemblée générale de l'ONU par une large majorité des États. Tous les gouvernements sont à présent invités à signer et ratifier cet accord mondial qui interdit l'utilisation, la production, le stockage, la menace d'emploi, le commerce et le financement des armes nucléaires et ouvre la voie à leur élimination totale. Le 24 octobre 2020, le seuil nécessaire des 50 ratifications minimum a été atteint assurant « 90 jours après » (article 15), son entrée en vigueur. Depuis le 22 janvier 2021, les armes nucléaires sont illégales au regard du droit international humanitaire.

Le gouvernement français n'a pas ratifié le traité à ce jour. En effet, pour les États dotés d'armes nucléaires, le TIAN prévoit dans son article 4 des procédures strictes de destruction des stocks et d'exécution de leur engagement à rester exempts d'armes nucléaires. Le traité va au-delà de l'objectif d'élimination complète des armes nucléaires au sein des pays signataires en exigeant de leur part de promouvoir le TIAN auprès des États non signataires. Il impose en outre de porter assistance aux victimes d'armes nucléaires et la décontamination des zones polluées.

L'Appel des Villes est un soutien au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Près de 517 villes dans le monde, dont 51 en France, soutiennent cet Appel, notamment les villes de Paris, Lyon, Grenoble, ou encore Besançon. En souscrivant à cet Appel promu par ICAN, les villes et les communes peuvent faire entendre leur voix pour aider à créer un mouvement de soutien envers cette nouvelle norme du droit international.

L'Appel est ainsi libellé :

*« Notre ville est profondément préoccupée par la lourde menace que les armes nucléaires posent aux communautés à travers le monde. Nous sommes fermement convaincus que nos habitants ont le droit de vivre dans un monde libre de cette menace. Toute utilisation, délibérée ou accidentelle, d'arme nucléaire aurait des conséquences catastrophiques durables et à grande échelle pour la population et pour l'environnement. Par conséquent, nous soutenons le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et appelons notre gouvernement à y adhérer. »*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer cet appel au nom de la commune de Danjoutin.

**Ont signé au registre tous les membres présents.**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Maire,**

**Emmanuel FORMET**



**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

Transmis en Préfecture le 16 décembre 2021

Affiché le 16 décembre 2021

**Le Maire,**

